REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **09 février 2017**

Compte rendu affiché le **16 février 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **03 février 2017**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 15 FEV. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 5

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Yvan MARGUE**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Philippe ZITTOUN à Batoul HACHANI.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

Objet :

17.02.0691
Adhésion de la Ville à l'association du Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES)

RAPPORT DE MONSIEUR DUVERT

Mesdames, Messieurs,

La Ville a engagé une démarche de promotion et de soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) sur son territoire. Elle travaille aussi à l'élaboration d'une stratégie commune d'ESS avec la Métropole de Lyon, comme les Villes de Lyon et Villeurbanne qui ont également une délégation ESS.

Au plan national, des collectivités ayant conduit depuis plusieurs années des réflexions ou expérimentations similaires sont organisées pour porter durablement leurs travaux communs. Une association loi 1901 a été créée regroupant les communes, pays, conseils généraux et régionaux intéressés : le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES).

Ce réseau réunit des collectivités locales qui s'engagent dans le développement de l'économie sociale et solidaire. Il rassemble aujourd'hui plus de 130 collectivités, régions, départements, intercommunalités et communes, dont les villes de Lyon, Villeurbanne et la Métropole de Lyon.

Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire a vocation à :

- Promouvoir les démarches des adhérents pour sensibiliser d'autres territoires à l'économie solidaire ;
- Constituer un lieu-ressource en termes d'information et un lieu d'appui à la mise en œuvre de projet, notamment par la mutualisation des expériences locales et par le développement des démarches et d'outils communs ;
- Contribuer à la formation des élus et des techniciens des collectivités adhérentes ;
- Elaborer une réflexion à partir des pratiques locales pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

Une charte a été élaborée pour définir les principes partagés par les collectivités adhérentes (voir annexe).
L'appartenance à ce réseau permettrait à la Ville de bénéficier d'un espace d'échanges et de concertation, et d'un appui pour la mise en œuvre de nouvelles actions.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'adhérer à l'association "Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire" ;

➢ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à représenter la Ville au sein de cette association ;

➢ D'acquitter la cotisation correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 315 € ;

➢ De dire que les crédits d'un montant de 315 € sont prévus au budget 2017, chapitre 011, ligne de crédit 1897, crédits réservés Cotisations.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 36
Votes Pour : 36
Votes Contre :
Abstention :

- Adhére à l'association "Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire" ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à représenter la Ville au sein de cette association ;

- Acquitte la cotisation correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 315 € ;

- Dit que les crédits d'un montant de 315 € sont prévus au budget 2017, chapitre 011, ligne de crédit 1897, crédits réservés Cotisations.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pierre DUSSURGEY